

Formulaire de changement de propriétaire, de successeur ou de bénéficiaire – Fonds de placement garanti (FPG) Sun Life

Utiliser le présent formulaire pour transférer la propriété d'un contrat, changer le ou les bénéficiaires et désigner ou retirer un propriétaire successeur ou un rentier remplaçant.

Renseignements sur le propriétaire/contrat

Numéro du contrat	Date (jj-mm-aaaa)
Nom du propriétaire	Prénom
Nom du copropriétaire	Prénom

Changement de propriété

Contrats non enregistrés seulement. **Le ou les nouveaux propriétaires doivent remplir le formulaire Vérification de l'identité et détermination de tiers et de personnes politiquement exposées (PPE) – Particuliers (4830-F)**. En remplissant cette section, vous, le propriétaire, transférez tous les droits contractuels au(x) nouveau(x) propriétaire(s).

Dans le cas du transfert total de la propriété d'un contrat, il faut remplir la section Changement de bénéficiaire. Si elle n'est pas remplie, le ou les nouveaux propriétaires seront désignés comme le ou les nouveaux bénéficiaires. **NOTA** : Dans le cas d'un transfert de propriété, l'autorisation du ou des bénéficiaires irrévocables est requise (s'il y a lieu).

Remplir cette section pour indiquer le nouveau propriétaire et/ou copropriétaire du contrat. Un changement de propriétaire peut avoir des conséquences d'ordre fiscal. Veuillez consulter votre conseiller ainsi que la notice explicative et le contrat individuel de rente à capital variable, y compris tout supplément, pour obtenir de plus amples renseignements.

Nom du propriétaire	Prénom	Sexe assigné à la naissance (rentier ou deuxième vie) <input type="checkbox"/> Homme <input type="checkbox"/> Femme	
Adresse du propriétaire (numéro et rue) (Indiquer une case postale ou «poste restante» n'est pas acceptable)			
Ville	Province	Code postal	Pays de résidence
Date de naissance (jj-mm-aaaa)	Numéro d'assurance sociale (NAS)	Adresse électronique du propriétaire (facultatif)*	

L'adresse postale est-elle la même que l'adresse de domicile? Oui Non Si «non», fournir l'adresse postale.

Adresse postale du propriétaire		
Ville	Province	Code postal

Nom du copropriétaire/propriétaire véritable	Prénom	Sexe assigné à la naissance <input type="checkbox"/> Homme <input type="checkbox"/> Femme	
Date de naissance (jj-mm-aaaa)	Numéro d'assurance sociale (NAS)	Adresse électronique du propriétaire (facultatif)*	

* Nous utilisons votre adresse électronique pour vous envoyer des renseignements sur les produits et services additionnels qui selon nous répondent à l'évolution de vos besoins. Vous pouvez retirer votre consentement en tout temps.

Changement de propriété (suite)

Renseignements sur la copropriété

Type de copropriété :

- Copropriétaires avec droit de survie (ne s'applique pas au Québec)
- Copropriétaires
- Titulaires subrogés – Résidents du Québec seulement :

Cocher ici si vous (le propriétaire) et le copropriétaire voulez vous nommer l'un l'autre en tant que titulaires subrogés.

Pouvoir de signature :

- Une seule signature est requise.
(Si la case n'est pas cochée, les deux signatures sont requises.)

NOTA : Pour les changements de bénéficiaire, toutes les signatures sont requises.

Est-ce que le nouveau propriétaire est une société par actions/compagnie? Oui Non

Nom de la société par actions/compagnie			
Adresse (numéro et rue)		Appartement ou bureau	
Ville	Pays	Province/État	Code postal
Numéro d'entreprise attribué par l'Agence du revenu du Canada (ARC)		Numéro d'enregistrement	
Date de la constitution en société (jj-mm-aaaa)	Pays de constitution	Province/État de constitution	

Si la demande est présentée par une entité (société par actions/compagnie, société de personnes, fiducie, etc.), il faut également fournir les formulaires **Classification fiscale internationale d'une entité (4545-F)**, **Vérification de l'identité et détermination de tiers – Entités (4831-F)** et **Attestation de fonction (4207-F)**, ainsi que les statuts constitutifs (ou un document équivalent).

Changement de bénéficiaire

En remplissant cette section, vous révoquez et remplacez toute désignation de bénéficiaire antérieure. Votre nouvelle désignation doit comprendre tous les premiers bénéficiaires et bénéficiaires en sous-ordre pour votre contrat.

Pour les contrats signés au Québec : la désignation du conjoint (mariage ou union civile) comme bénéficiaire est irrévocable, à moins que le propriétaire ne coche la case Révocable

La Sun Life n'est pas tenue responsable de la validité d'une désignation de bénéficiaire. Veuillez consulter votre conseiller ainsi que la notice explicative et le contrat individuel de rente à capital variable, y compris tout supplément, pour obtenir de plus amples renseignements.

Il faudra nommer un fiduciaire pour tout bénéficiaire qui est mineur.

Premier bénéficiaire n° 1

Nom	Lien*	Part	%
Le ou les bénéficiaires en sous-ordre pour la part de ce premier bénéficiaire (les parts des bénéficiaires en sous-ordre doivent être égales à la part du premier bénéficiaire)			
Nom	Lien*	Part	%
Nom	Lien*	Part	%

Premier bénéficiaire n° 2

Nom	Lien*	Part	%
Le ou les bénéficiaires en sous-ordre pour la part de ce premier bénéficiaire (les parts des bénéficiaires en sous-ordre doivent être égales à la part du premier bénéficiaire)			
Nom	Lien*	Part	%
Nom	Lien*	Part	%

Changement de bénéficiaire (suite)

Premier bénéficiaire n° 3

Nom	Lien*	Part	%
Le ou les bénéficiaires en sous-ordre pour la part de ce premier bénéficiaire (les parts des bénéficiaires en sous-ordre doivent être égales à la part du premier bénéficiaire)			
Nom	Lien*	Part	%
Nom	Lien*	Part	%

Premier bénéficiaire n° 4

Nom	Lien*	Part	%
Le ou les bénéficiaires en sous-ordre pour la part de ce premier bénéficiaire (les parts des bénéficiaires en sous-ordre doivent être égales à la part du premier bénéficiaire)			
Nom	Lien*	Part	%
Nom	Lien*	Part	%

* Lien du bénéficiaire avec le rentier (au Québec, lien du bénéficiaire avec le propriétaire).

Nom du ou des fiduciaires nommés pour le ou les bénéficiaires mineurs (au Québec, toute somme payable à un bénéficiaire durant la minorité de celui-ci sera payée au(x) parent(s) ou tuteur légal de ce bénéficiaire)

Une désignation de bénéficiaire qui comprend des premiers bénéficiaires ou des bénéficiaires en sous ordre additionnels est jointe à la présente.

Le ou les propriétaires peuvent désigner un ou des bénéficiaires. Toutefois, si des fonds de retraite immobilisés sont en cause, ce sont les lois applicables qui détermineront qui peut recevoir une prestation de décès.

Si un bénéficiaire décède avant le dernier rentier survivant, la part de la prestation de décès de ce bénéficiaire sera payable au(x) bénéficiaire(s) en sous-ordre désigné(s) pour cette part. S'il n'y a aucun bénéficiaire en sous-ordre vivant pour une partie quelconque de cette part, celle-ci est payable au propriétaire ou, si le propriétaire est décédé, aux ayants droit du propriétaire.

Pour les contrats régis par les lois du Québec, ces dispositions s'appliquent, que les parts des bénéficiaires de toutes catégories soient égales ou non.

Ailleurs qu'au Québec :

- Vous pouvez changer les bénéficiaires sans obtenir leur consentement, à moins que vous n'indiquiez que la désignation est irrévocable.
- Si vous désignez un enfant mineur comme bénéficiaire, vous devez nommer un fiduciaire qui recevra les fonds au nom de l'enfant.

Au Québec :

- La désignation du conjoint légal (mariage ou union civile) comme bénéficiaire est irrévocable, à moins que vous ne cochiez la case «Révocable» à la section **Désignation de bénéficiaire** du présent formulaire.
- Si vous désignez une personne autre que votre conjoint légal (mariage ou union civile) comme bénéficiaire, vous pouvez changer les bénéficiaires sans obtenir leur consentement, à moins que vous n'indiquiez que la désignation est irrévocable.
- Toute somme payable à un bénéficiaire mineur sera payée au(x) parent(s) ou au tuteur légal.

Bénéficiaire(s) irrévocable(s) – Dans certaines provinces ou territoires, la propriété peut être transférée sans le consentement du ou des bénéficiaires irrévocables. Cependant, le contrat demeure assujéti à la désignation de bénéficiaires irrévocables et la signature de ces derniers est requise pour pouvoir modifier la désignation.

Je veux (Nous voulons) désigner _____
comme bénéficiaire(s) irrévocable(s).

Désignation ou retrait d'un propriétaire successeur

Facultatif pour les contrats non enregistrés seulement.

En remplissant cette section, vous, le propriétaire, révoquez et remplacez toute désignation de propriétaire successeur antérieure.

Ajouter/changer un rentier remplaçant Retirer un rentier remplaçant

Nom du propriétaire successeur	Prénom	Sexe assigné à la naissance <input type="checkbox"/> Homme <input type="checkbox"/> Femme
Lien avec le propriétaire		

Titulaires subrogés (résidents du Québec seulement) : Cocher ici si vous (le propriétaire) et le copropriétaire voulez vous nommer l'un l'autre en tant que titulaires subrogés.

Désignation ou retrait d'un rentier remplaçant (titulaire successeur du régime dans le cas d'un CELI)

Facultatif. Pour les contrats non enregistrés, les FERR et les CELI seulement.

La désignation d'un rentier remplaçant (titulaire successeur du régime) fait en sorte que le contrat reste en vigueur après le décès du rentier.

Pour les FERR et les CELI, le rentier remplaçant devient le propriétaire du contrat.

En remplissant cette section, vous, le propriétaire, révoquez et remplacez toute désignation de rentier remplaçant antérieure.

Ajouter/changer un rentier remplaçant Retirer un rentier remplaçant

Nom du rentier remplaçant	Prénom	Sexe assigné à la naissance <input type="checkbox"/> Homme <input type="checkbox"/> Femme
---------------------------	--------	--

Autorisation

Signature du propriétaire X	Date (jj-mm-aaaa)
Signature du copropriétaire X	Date (jj-mm-aaaa)
Signature du nouveau propriétaire X	Date (jj-mm-aaaa)
Signature du nouveau copropriétaire X	Date (jj-mm-aaaa)
Signature du parent/tuteur légal* X	Date (jj-mm-aaaa)

Je renonce à mes intérêts à l'égard du contrat et consens au transfert.

Signature du bénéficiaire irrévocable (s'il y a lieu) X	Date (jj-mm-aaaa)
--	-------------------

* La signature du parent/tuteur légal est seulement exigée si le rentier n'est pas le propriétaire et qu'il est âgé de moins de 16 ans (18 ans au Québec) ou, dans le cas de contrats en fiducie, si le propriétaire est âgé de moins de 16 ans (18 ans au Québec).

Signature du conseiller

Nom du conseiller	Prénom	
Numéro du conseiller	Numéro du courtier/distributeur	
Signature du conseiller X		Date (jj-mm-aaaa)

Renseignements

Numéro sans frais (en français) : 1-844-374-1375
Numéro sans frais (en anglais) : 1-844-753-4437
Télécopieur : 1-855-247-6372
placementsmondiauxsunlife.com

Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie
30, rue Adelaide Est, bureau 1
Toronto (Ontario) M5C 3G9 Canada

Numéro(s) du(des) contrat(s)